

REGIE AUTONOME

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL MAURICE RAVEL

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU MARDI 11 OCTOBRE 2022

Le Conseil d'Administration s'est réuni au Conservatoire Maurice Ravel, le mardi 11 octobre 2022 à 13 h 30, sur convocation du 4 octobre 2022, publiée sur le site internet du Conservatoire Maurice RAVEL le 4 octobre 2022.

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, BROUCARET, MATON

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. NICOULEAU, Directeur Général

Mme LECUSSANT, Directrice adjointe

M. LEROY, Directeur adjoint

M. GUALLAR, Responsable administratif et financier

M. GAVAZZI, Chargé de mission Droits culturels et Handicap

M. TEILLAGORRY, Responsable technique

Mme ELICEIRY, Assistante de direction

Mme MAROTEAUX, Présidente de l'Association des Parents d'Elèves

M. de Dreuille, Président des Amis de l'Orchestre Symphonique du Pays Basque

La séance est ouverte à 13 h 35 par M. CURUTCHARRY, qui constate que le quorum est atteint et propose l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mme CASTEL est désignée comme secrétaire de séance.

O/J N° 1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 SEPTEMBRE 2022

Sur présentation de M. CURUTCHARRY, le Conseil d'Administration prend acte du procès-verbal de la réunion du 6 septembre 2022.

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 3 – FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 4 – FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE OSPB

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 5 – PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 6 – CRR : MODIFICATION D'ATTRIBUTION DES TITRES RESTAURANT

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 7 – CRR : ELECTION PROFESSIONNELLE – DELIBERATION AUTORISANT LE
PRESIDENT A ESTER EN JUSTICE**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 8 – CRR : CONVENTION SPECIFIQUE 2022-2023 AVEC L'UPPA

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 9 – REGIE AUTONOME : CONVENTION CADRE AVEC L'ENSEMBLE
ORCHESTRAL DE BIARRITZ**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

**O/J N° 10 - CONVENTION DE PARTENARIAT PEDAGOGIQUE ET FINANCIER POUR
L'ACADEMIE D'ORCHESTRE 2022**

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

O/J N° 11 – CRR : CONVENTION AVEC L'APEC ET LES KINESITHEAPEUTES

Rapporteur : M. CURUTCHARRY

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CURUTCHARRY remercie l'assemblée et lève la séance à 14 H 40.

Extrait publié sur le site internet du Conservatoire Maurice Ravel le 12 octobre 2022.